

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Je m'intéresse à participer à la Commission de jeunes du Canton de Vaud

Garçon Fille

Nom, prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

NPA et lieu: _____

Tél. ou mobile: _____

Signature: _____

Activités participatives (plusieurs réponses possibles)

Attention, il n'est pas obligatoire d'avoir une activité participative!

- Participation régulière à des activités sportives ou culturelles
- Participation à l'organisation d'activités (par exemple: manifestations, évènements, spectacles, etc.)
- Membre d'un comité ou d'un organe décisionnel d'une organisation
- Membre d'un conseil des élèves
- Membre d'un parlement des jeunes
- Membre d'un parti politique
- Pas encore d'activité participative

Formation suivie actuellement

- Ecole Gymnase
- Apprentissage Autre...

Si ma candidature est retenue, l'accord de mes parents sera nécessaire.

Bulletin à retourner avant le **30 avril 2017** à:

Service de protection de la jeunesse, A l'att. de Frédéric Cerchia, Avenue de Longemalle 1, 1020 Renens.

L'inscription peut également se faire **directement en ligne** sur: cdj-vaud.ch

EN BREF

- **25 membres** filles et garçons de tout le canton
- **6 séances** par année avec le soutien du délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse
- **Indemnités** et déplacements **remboursés**
- De belles **rencontres et des débats** enrichissants

ÇA T'INTÉRESSE ?

Alors remplis le bulletin ci-contre pour déclarer ton intérêt à participer à la Commission de jeunes ou inscris-toi directement en ligne.

À la fin du printemps, le Conseil d'Etat nommera les membres de la Commission parmi les jeunes intéressé-e-s.

Si ta candidature est retenue, l'accord de tes parents sera nécessaire pour que tu puisses faire partie de la Commission.

Une première séance aura lieu au tout début de l'été 2017.

INFORMATIONS

Tu peux prendre contact avec:

Frédéric Cerchia

Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse

078 734 16 35

frederic.cerchia@vd.ch

cdj-vaud.ch

facebook.com/cdjvaud

Tu as entre
14 et 18 ans?

Envie de t'engager pour
les jeunes de notre canton?



ALORS PARTICIPE À LA
COMMISSION DE JEUNES
DU CANTON DE VAUD!

Inscription gratuite sur cdj-vaud.ch



TU AS ENTRE 14 ET 18 ANS ?

Tu aimes **débatte** et tu veux **t'exprimer** sur les sujets qui te tiennent à cœur ?

Tu es active ou actif au sein d'une association de jeunesse, d'un parlement de jeunes ?

Tu participes à d'autres activités dans ta commune ?
Ou tu souhaites démarrer ton engagement citoyen ?

Alors tu t'intéresseras peut-être à participer à la Commission de jeunes du Canton de Vaud !

UNE COMMISSION DE JEUNES CANTONALE, POUR QUOI FAIRE ?

Participer à la Commission de jeunes du Canton de Vaud, c'est l'occasion pour toi :

- De donner un avis sur des projets de loi concernant la jeunesse ;
- D'adresser des propositions aux autorités politiques ;
- D'échanger avec des personnes professionnelles actives dans le travail auprès de l'enfance et de la jeunesse ;
- De participer à l'attribution d'aides financières à des projets de jeunes dans le domaine social, culturel et sportif.

**REJOINS-NOUS
CDJ-VAUD.CH**



Marta, Clarens

« J'ai pu intégrer l'équipe Lausanne 2020, ayant ainsi mon mot à dire sur l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de la jeunesse qui se dérouleront dans notre canton. »

Alexander, Epalinges

« La Commission de jeunes nous permet d'avoir un accès direct au Conseil d'Etat. J'ai présidé un groupe de travail qui leur a proposé d'introduire le droit de vote à 16 ans. »

Mehdi, St-Prex

« J'ai participé à des rencontres avec d'autres parlements de jeunes de notre canton et de toute la Suisse. »

Zoé, L'Auberson

« La Commission de jeunes m'a permis de me sentir écoutée, utile à la société et épanouie. Mais aussi de pouvoir aider et financer des projets de jeunes du canton de Vaud. »

UNE COMMISSION DE JEUNES OFFICIELLE

Voulue par l'article 85 de la Constitution vaudoise, la Commission de jeunes a été instituée par la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ, 2010), qui vise notamment à encourager la participation des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Etat pour un mandat de deux ans renouvelable en principe une fois.